

# ASSEMBLÉE NATIONALE

1er juin 2023

---

VISANT À AMÉLIORER L'ACCÈS AUX SOINS PAR L'ENGAGEMENT TERRITORIAL DES PROFESSIONNELS - (N° 1175)

Non soutenu

## AMENDEMENT

N ° AS463

présenté par  
M. Dharréville et M. Monnet

-----

## ARTICLE 10

À l'alinéa 2, après le mot :

« établissement »,

insérer les mots :

« ou d'un service ».

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement, issu de propositions formulées par la Mutualité française, propose d'étendre le périmètre de la nouvelle carte de séjour « talent -professions médicales et de la pharmacie » aux professionnels occupant un emploi dans une structure de soins coordonnés qui comprennent notamment les centres de santé.